Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260211-2026_02_01-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Caroline GAIGNOT, 1ère adjointe - M. Alain BRARD, 2ème adjoint - M. Loïc MAUFRAIS, 4ème adjoint - Mme Morgane BERNARD, 5ème adjointe - M. Lawrence BARBIER - M. Vincent LAGOGUÉ - Mme Gaëlle JEANNE (à partir de 19h05, question n° 2) - Mme Carole VIVIER - M. Jérôme PAPELARD.

Etaient absents : Mme Jacqueline PLANCHOT, 3ème adjointe - M. Jérôme LEGOFF - Mme Christelle LEMAIRE - M. Fabrice ROTH - Mme Sabrina PIEDEVACHE.

Quorum : 9 (à 19h00)
10 (à partir de 19h05)

Pouvoirs : Mme Jacqueline PLANCHOT à M. Alain BRARD,
Mme Christelle LEMAIRE à Mme Carole VIVIER.

Secrétaire de séance : Mme Caroline GAIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Convocation en date du 5 février 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 5 février 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 11 février 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 21 janvier 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-02-01

Objet : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les divers projets en cours de réalisation ou à venir et notamment :
- reconstruction et aménagement d'un Centre Technique Municipal,
- Création d'une halle de marché couverte ;

Considérant l'intérêt d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € auprès d'un établissement financier pour financer le décalage entre le paiement des dépenses d'investissement et l'encaissement des subventions ;

Considérant la consultation de 3 établissements financiers en date du 20 janvier 2026 ;

Considérant qu'à la date limite de remise des offres, le 9 février 2026, 2 offres ont été reçues :
- Crédit Agricole des Côtes d'Armor
- Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 11, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **DECIDE** d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole des Côtes d'Armor selon les conditions suivantes :

- **Montant :** 400 000 €
- **Durée :** 12 mois
- **Taux variable :** indice EURIBOR 3 Mois Moyenné + 1 %
- **Commission de mise en place :** 0.25 % du montant maximal
- **Commission de non utilisation :** pas de commission de non utilisation
- **Périodicité des intérêts :** trimestrielle

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260211-2026_02_01-DE

- **Délais de traitement des demandes :**
  - ✓ Demande de tirage : J+2
  - ✓ Demande de remboursement : J+2

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette affaire et notamment la convention de ligne de trésorerie à intervenir ;

- **AUTORISE** le Maire à procéder, sans autre délibération, aux opérations prévues contractuellement (demandes de fonds, remboursements, paiements des intérêts et des frais) ;

- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Comptable Public assignataire.

Fait à Evran, le 12 février 2026

MAIRIE D'EVRAN 22630

Caroline GAIGNOT,
Secrétaire de séance

Patrice GAUTIER,
Maire